

# PROCES-VERBAL

## REUNION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Du lundi 3 avril 2023 à 10h00 à Valognes

### PRESENTS :

- M. Pierrick MARTIN                      Directeur Général, Président du CSE par délégation du pouvoir
- Mme Stéphanie RIVET                    Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines

### **Membres Titulaires :**

- Mme Edwige AMIOT
- Mme Véronique BLIN
- Mme Anne GLENAT
- Mme Floriane ROUSSEL                remplaçante de Mme FOUIN

### ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Anne Marie FOUIN                Membre titulaire
- M. Didier MORISSET                    Président du CSE

*La séance est ouverte par M. MARTIN à 10h00.*

### 1. **Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 30 janvier 2023**

Le procès-verbal du 30 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres titulaires présents.

### 2. **Information(s) de l'employeur**

M. MARTIN nous informe que :

Le résultat financier au titre 2022 est très bon, voir exceptionnel par conséquent une prime de participation sera versée. Le montant n'est pas défini à ce jour. De plus, après discussion et accord de M. MORISSET une prime de partage de la valeur (PPV) sera versée au titre de 2022 avec les mêmes modalités que celle versée précédemment. A ce jour la date de versement n'est pas fixée.

La direction avait jusqu'au 31 mars 2023 pour donner suite au décret du 27 décembre 2022 concernant la formation obligatoire des infirmiers en santé travail. Les infirmiers concernés par ce décret vont être contactés de façon individuelle par Mme RIVET. (Ci-joint le document explicatif)

Le référentiel de la certification pour les services de santé au travail devrait sortir au 1er mai 2023. Les services auront deux ans à partir de cette date pour l'obtenir, ils pourront choisir le niveau de certification demandé. SIST Ouest Normandie fera la demande de certification en 2024.

Axes attendus : Fiche d'entreprise et la dématérialisation des dossiers médicaux pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M. MARTIN rappelle que l'utilisation de la boîte mail doit rester professionnel (cf au règlement intérieur et à la chartre informatique article 4.4.1)

### 3. **Information(s) et indicateurs RH**

- a. **Mouvement du personnel sur la période**

### i. Mouvement du personnel

Effectifs au 28/02/2023 : 187

⇒ Sorties :

○ **Janvier :**

- Deux agents d'accueil standardiste en CDD
- Une infirmière de santé travail en CDI
- Une responsable IPRP/AST en CDI
- Une assistante santé travail en CDI
- Une infirmière de santé travail en CDD
- Une responsable secteur en CDI

○ **Février**

- Un infirmier de santé travail en CDI
- Un agent d'accueil standardiste en CDD

⇒ Entrées :

○ **Janvier :**

- Un conseiller en prévention en CDI
- Deux agents d'accueil standardiste en CDD
- Une assistante santé travail en CDI

○ **Février**

- Une infirmière de santé travail en CDI

### ii. Recrutements

⇒ En cours :

- Deux IDEST (1 sur St James/St Hilaire et 1 sur Flers)
- Une assistante d'équipe santé travail sur Cherbourg
- Médecins du travail tous secteurs
- Médecins collaborateurs tous secteurs

⇒ Arrivées prévues :

- Au 1er juin 2023 d'une responsable des ressources humaines.
- D'un Docteur Junior au 2 mai 2023 à Avranches.
- Un médecin collaborateur pour Cherbourg /Valognes en cours de validation.

## 4. Expressions collectives et individuelles des salariés

a. Est-il possible de revoir les dates de validation des congés, surtout des congés d'été ? Les congés sont validés au plus tard le 15 avril, mais cela reste tard au vu de l'évolution des prix pour les réservations des vacances d'été. Est-il possible que les congés soient validés début/mi-mars au plus tard ?

b. J'ai une question concernant la prise en compte du temps de déplacement lors des formations.

Je suis allé deux jours à la Fac de médecine de Caen, je suis parti du centre à 7h10 avec un retour à 18h30 et sur Kélio ça compte automatiquement 7h47 ou 7h44.

J'ai donc passé environ 2 fois 3h sur la route pour me rendre à cette formation.

J'aimerais savoir si ce temps de trajet peut être pris en compte dans le temps de travail ?

c. À la suite du départ de Laetitia ANDRE en février dernier, qui est en charge désormais de la réservation hôtels, trains.... lors des formations ?

#### 5. Questions diverses (tour de table)

##### a. Borne électrique

M. MARTIN informe que sur Cherbourg une borne électrique payante « au prix coûtant » va être installée pour les véhicules des salariés.

Le centre d'Avranches bénéficiera de la même installation prochainement.

##### b. Subventions

Mme Vanessa GAUBERT a versé les subventions au CSE à savoir :

AEP 14 854 € et ASG 26 236 €

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôture la séance à 11h00

Le Président  
Didier MORISSET

30



Le 3 avril 2023  
La secrétaire du CSE  
Véronique BLIN



La prochaine réunion est fixée le **12 juin 2023** à **9h30** à **Saint Lô**